Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 52 (1901)

Heft: 11

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

spores du champignon, ou bien, donne-t-il aux plants un surcroît de vigueur leur permettant de résister mieux aux attaques de la maladie? Des expériences faites, il faut conclure que les sulfates ne sont pas absorbés par la plante; il en est ressorti, au reste, que l'état de santé du plant ne joue ici aucun rôle. Le sulfate agit uniquement par l'influence toxique du cuivre sur le champignon.

Il est donc important, lors du sulfatage, que la solution soit distribuée sur les plantes sous forme de pluie aussi fine que possible. Ces plantes se recouvrent d'un enduit bleuâtre qui, bien desséché, ne disparaît pas facilement sous l'effet de la pluie. Mais les aiguilles ne se recouvrent pas d'une manière uniforme de sulfate à chaque moment de l'année. Jusqu'à la fin de juillet, elles sont entourées d'un enduit bleuâtre et très fin de cire sur lequel le liquide glisse et tombe. Plus tard, l'enduit disparaît. Le sulfatage n'aura donc de succès qu'à partir de fin juillet jusqu'à fin août. Pour les feuilles solitaires des brins d'un an, l'enduit cireux dure encore beaucoup plus longtemps; aussi bien, le traitement de ces plants au sulfate est-il généralement infructueux.

Il est prouvé que deux sulfatages, pratiqués au commencement et au milieu d'août, sont suffisants. M. von Tubœuf emploie pour des plants de 2 à 5 ans 250 à 300 litres par ha. Il a de la sorte toujours obtenu un effet complet.

A tous ceux qui ont à s'occuper de ces questions, nous recommandons vivement l'étude de l'excellent ouvrage du Dr von Tubœuf.

(Bx.).



Affaires de la Société.

Extrait des délibérations du Comité permanent.

(Séance du 7 octobre 1901.)

A la réunion annuelle de Neuchâtel, il avait été émis l'idée de faire examiner par des spécialistes les articles du projet de droit civil suisse qui contiendront des dispositions concernant les forêts. Messieurs les professeurs Rölli et Felber, à Zurich, seront priés de bien vouloir se livrer à ce travail et de rapporter sur le sujet à la prochaine séance.

Il a été décidé d'adresser une lettre de félicitations à M. le professeur Gayer, à Munich, membre d'honneur de la Société, cela à l'occasion du 80° anniversaire de sa naissance.

